

Délibération n° 33

Conseil municipal du 29 janvier 2010

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier - Approbation

M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nous soumettons à votre approbation un certain nombre de dispositions nécessaires à la bonne exécution du budget.

I – SUBVENTIONS ET PRIX

• Lors de la session des 11 et 12 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes (CLAP). Les missions du CLAP sont de conseiller les porteurs de projets, de diagnostiquer et d'orienter les demandes vers les dispositifs les plus adéquats, d'accompagner les jeunes dans le portage de projets et de valoriser leurs actions. Le CLAP permet de financer les projets émergents ayant un caractère d'intérêt général. L'attribution de cette aide financière aux jeunes, en association ou non, est décidée en jury CLAP. Les membres du jury du CLAP ont décidé de soutenir les projets présentés dans le tableau ci-dessous et d'attribuer les aides suivantes :

Date du jury CLAP	Descriptif du projet et Propositions du jury	Bénéficiaire de l'aide	Montant de l'aide
16/12/09	<p>L'arrière pays – projet d'exposition et de film documentaire Projet de film et d'exposition photographique sur le Caucase en Géorgie. L'objectif est de mettre en lumière la place des montagnes et des populations montagnardes dans les sociétés contemporaines, de faire connaître la Géorgie. <u>Nombre de participants</u> : 4 <u>Territoire de l'action</u> : campus universitaire <u>Partenaires CLAP</u> : Makiz'art, DEJ <u>Avis du jury</u> : thème original avec une dimension historique et humaine qui participe à une prise de conscience. Engagement réel des participants. Exigences particulières du jury : après une diffusion auprès des étudiants, envisager une diffusion plus large du projet qui pourrait intéresser le plus grand nombre.</p>	Maria Paolucci (bourse)	1 200 €

16/12/09	<p>Hommage à Erwan Journée pour rendre hommage à Erwan, décédé d'une crise cardiaque pendant un cours de sport. Organisation d'un tournoi de football et d'un concert le soir, les fonds récoltés pourront permettre l'achat d'un défibrillateur. <u>Nombre de participants</u> : 6 <u>Territoire de l'action</u> : Dervallières <u>Partenaires CLAP</u> : Accoord Dervallières, Rapacité (organisation du concert). <u>Avis du jury</u> : un beau projet qui a du sens et qui montre qu'un portage collectif peut faire avancer les choses. Apporte un regard positif sur le quartier. Exigences particulières du jury : approfondir le lien avec la direction de la santé publique de la Ville de Nantes afin de travailler sur la question de formation à l'usage du défibrillateur.</p>	Gwendoline Offenburger (bourse)	1 500 €
16/12/09	<p>Une lueur d'espoir Réalisation d'un moyen métrage avec la participation d'associations et de partenaires nantais. Ce moyen métrage sera l'occasion de mettre en commun des moyens techniques, humains et financiers dans le but d'obtenir un produit de qualité. La thématique abordée par le film (repli sur soi, entraide...) peut concerner tout le monde. <u>Nombre de participants</u> : 3 <u>Territoire de l'action</u> : agglomération nantaise <u>Partenaires CLAP</u> : Quai de la mémoire, Matécha <u>Avis du jury</u> : projet intéressant et ambitieux qui porte sur des sujets de société. Exigences particulières du jury : le jury alerte l'association quant à son budget prévisionnel. Dans le cas où d'autres financeurs ne suivraient pas le projet, le jury invite les participants à le revoir.</p>	Melting'Potes (subvention)	1 000 €
13/01/10	<p>Les femmes du tram – clip vidéo Réalisation d'un premier clip vidéo tourné à Nantes, essentiellement dans le tramway (ligne 2). <u>Nombre de participants</u> : 5 <u>Territoire de l'action</u> : Nantes <u>Partenaires CLAP</u> : DEJ <u>Avis du jury</u> : idée originale. Projet bien monté et réaliste. Partenariat avec la SEMITAN intéressant et à creuser. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant.</p>	Guillaume Jacoup (bourse)	1 000 €
13/01/10	<p>La compilation « Le projet » Création d'une compilation musicale réunissant divers jeunes artistes nantais de styles musicaux différents. <u>Nombre de participants</u> : 15 <u>Territoire de l'action</u> : agglomération nantaise <u>Partenaires CLAP</u> : Epilog et DEJ. <u>Avis du jury</u> : projet collectif qui donne un autre visage de la jeunesse issue des quartiers. <u>Exigences particulières du jury</u> : transmission de tous les textes de la compilation et vigilance sur les questions juridiques.</p>	Kévin Yao (bourse)	1 200 €
13/01/10	<p>Partera Madrina Projet de documentaire sur le thème des sages femmes traditionnelles au Mexique. Le point de vue choisi est celui de la transmission dans ce milieu, sous ses différents aspects. <u>Nombre de participants</u> : 2 <u>Territoire de l'action</u> : agglomération nantaise <u>Partenaires CLAP</u> : DIPP, Makiz'art, DEJ <u>Avis du jury</u> : thème intéressant qui peut apporter quelque chose aux associations nantaises travaillant autour de ces sujets. Creuser la question de la diffusion à Nantes. <u>Exigences particulières du jury</u> : néant.</p>	Mà (subvention)	900 €

L'aide sera versée sous forme de bourses (sous-fonction 422.11 - chapitre 67, article 6714) et de subventions (sous-fonction 422.11 – chapitre 65, article 6574), crédits inscrits au budget primitif 2010.

- Suite à la convention approuvée par le conseil municipal au cours de sa séance du 13 octobre 2006, complétée par 3 avenants en 2007, 2008 et 2009, la Ville a apporté son soutien pendant 3 ans, aux actions initiées par la CCI et destinées à assurer la promotion du centre ville et notamment ses commerces. Cette promotion s'est concrétisée par la mise en place d'un dispositif dénommé « Les Rues de Nantes » avec un apport financier annuel de la Ville de 135 000 €. La convention étant arrivée à échéance, la Ville souhaite poursuivre cet engagement financier avec la CCI par la conclusion d'une nouvelle convention au titre de l'année 2010, convention qui pourra être renouvelée les années suivantes, pour une durée maximale de trois ans. Les crédits sont inscrits au budget 2010 à hauteur de 135 000 €, au chapitre 65 (article 6574.5), sous-fonction 90.10. Il est proposé d'autoriser le versement de cette subvention ainsi que la signature de la convention jointe à cet effet.

- Par convention approuvée lors du conseil municipal du 21 décembre 2007, la Ville apporte son soutien à l'association « Festival des 3 continents » et a prévu au titre de l'année 2010, une subvention de 290 000 €, inscrite en annexe du budget primitif. Il est proposé d'apporter une aide complémentaire de 7 200 € à l'association afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses activités et donc de porter la subvention 2010 à 297 200 €. L'avenant à la convention est joint en annexe à cet effet. Les crédits sont inscrits en 2010 au chapitre 65, article 6574.ACU, sous-fonction 33.10.

- Par délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2005, la Ville a mis en œuvre une Délégation de Service Public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, en fixant au délégataire un engagement de reprendre l'ensemble des personnels souhaitant poursuivre leurs missions au sein de cet équipement culturel, notamment par la voie du détachement pour les agents titulaires. Outre le respect d'un certain nombre de garanties sociales imposées au délégataire, la Ville s'est également engagée à concourir au maintien de garanties équivalentes dont les agents municipaux sont bénéficiaires à travers notamment les prestations proposées par le Comité des Œuvres Sociales de Nantes (COS). Il vous est demandé d'approuver une convention ayant pour objet de définir les conditions financières dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que le COS entend poursuivre en direction des agents de la Ville détachés auprès de la structure délégataire du site du Château des Ducs de Bretagne. Au titre de l'année 2010, la subvention au COS à cet effet est de 2 929 €. Les crédits sont prévus au chapitre 65, article 6574, sous-fonction 020.02.

- Le programme "Jeune ambassadeur" est développé par la Direction Enfance Jeunesse et la Mission Solidarité & Coopération Internationale en lien étroit avec le Conseil Nantais de la Jeunesse depuis plus de trois ans. Il permet l'accueil de jeunes de chacune des villes concernées. Ces actions novatrices sont propices à créer des dynamiques « Jeunesse » et « International » entre les villes. Actuellement, les programmes « Jeunes ambassadeurs Nantais » concernent trois villes : Sarrebruck, Seattle, et Jacksonville. La volonté politique est d'étendre ces expériences notamment avec l'Asie. Aujourd'hui à Nantes, Jean-Marie Prudhon est un des rares nantais à avoir une bonne connaissance de la culture Japonaise et une parfaite maîtrise de la langue. Trésorier de l'association « Univers Partagés », il est à la pointe de la culture Manga et a déjà fait plusieurs séjours au Japon. Il sollicite la Ville pour un soutien financier relatif à la mise en œuvre d'un projet de partenariat avec le Japon sur la thématique du manga et de la bande dessinée ; au-delà, ce projet devra participer à l'étude de faisabilité du programme « Jeune ambassadeur » entre les villes de Niigata et de Nantes. Ce projet se déroulera sur trois mois à partir du mois de février 2010. Il vous est demandé d'autoriser le versement de la somme de 5 500 € au bénéfice de M. Jean-Marie Prudhon, à titre de bourse destinée à la mise en œuvre du projet et à couvrir ses frais de déplacement et de séjour à Niigata. Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 67, article 6714, sous-fonction 422.11.

- L'association Documentaire Tripode souhaite réaliser un film sur l'histoire de la lutte des salariés du Tripode Beaulieu à Nantes pour la reconnaissance de leur exposition à l'amiante. Compte tenu de l'intérêt du film documentaire proposé, il vous est proposé de soutenir ce projet en attribuant une subvention à l'association de 1 000 €. Les crédits sont prévus au chapitre 65, article 6574, sous-fonction 510.10.

II - DISPOSITIONS TARIFAIRES

● Les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2010 ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de la séance du 4 décembre dernier. En complément, il est proposé les ajustements tarifaires suivants, avec date d'application au 1^{er} février 2010 :

- article 37 : stationnement auto-partage, l'emplacement / année : 165 € ;
- création d'un nouveau tarif concernant la dépose des véhicules des usagers des garagistes : 350 €/an/place.

● Il est proposé d'autoriser la vente à la Bibliothèque municipale, au Musée Jules Verne ainsi que dans le cadre des manifestations organisées par la Ville ou auxquelles elle participe, des produits suivants aux tarifs indiqués:

- un livre Pop up de 20 000 lieues sous les mers (Editions Mango) au prix public unitaire de 22,95 € ;
- un fascicule intitulé "Petit Illustré Jules Verne" (Editions Nouveau Monde) au prix public unitaire de 3 € ;
- un jeu de 7 familles (Editions CIJV Amiens) au prix public unitaire de 9,20 € ;
- des affiches d'expositions au prix public unitaire de 1 € ;
- des fac-similés d'affiches anciennes (Editions Hetzel, Théâtre, Cinéma ...) au prix public unitaire de 1,50 €.

● Le musée d'histoire de ville du Château des Ducs de Bretagne ouvert depuis maintenant 3 ans souhaite modifier sa tarification pour la prochaine exposition temporaire présentée sur la Chine en raison de son envergure. Cette exposition, intitulée « La Soie et le Canon » se déroulera du 26 juin au 7 novembre prochain.

Il est ainsi proposé de fixer les tarifs suivants :

- pour l'exposition seule : tarif plein à 7 €, tarif réduit à 5 € et tarif groupe à 6 € ;
- pour le billet couplé musée permanent + exposition temporaire : tarif plein à 9 €, tarif réduit à 6 € et tarif groupe à 7,5 €, valable sur 2 jours consécutifs.

Par ailleurs, il est proposé de limiter la gratuité du premier dimanche de chaque mois et des journées du patrimoine pour le seul musée permanent et non plus étendue aux expositions temporaires.

III – DIVERSES DISPOSITIONS FINANCIERES

● Le conseil municipal du 30 janvier 2009 a approuvé la signature de la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'ACCOORD pour la réalisation d'activités sociales, culturelles et éducatives. Pour tenir compte de la nature des activités de l'ACCOORD et en lien avec la délégation de service public confiée à l'ACCOORD pour les accueils de loisirs, l'assemblée générale de l'association a décidé en juin dernier de modifier la périodicité de son exercice comptable. Ce dernier passe ainsi de l'année civile à la période du 1^{er} septembre N au 31 août N+1, à compter de septembre 2009. En ce sens, il vous est proposé d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs permettant de prendre en compte le changement d'exercice comptable de l'ACCOORD.

● La Ville et la société OGF ont conclu, en 1988, une convention pour la délégation de service public du crématorium de Nantes, pour une durée de 24 ans prorogée de trois ans par avenant. Cinq avenants ont été, depuis l'origine, signés, portant sur diverses dispositions. Le décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 et l'arrêté du 30 juin 2008 ont modifié les nomenclatures d'activités françaises (de NAF rév.1 à NAF rév.2) et de produits français (de CPF rév.1 à CPF rév.2). Ce changement de nomenclature rend nécessaire l'ajustement par avenant de la formule de révision des tarifs telle que définie à l'article 30 de la convention. Il vous est proposé d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de service public du crématorium en ce sens.

● La Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique (CAFLA) accompagne la Ville dans le cadre de l'étude menée par le cabinet CATALYS relative aux actions en matière d'accueil de la petite enfance susceptibles de lever les freins à l'emploi. La CAFLA a approuvé lors de son conseil d'administration du 17 novembre 2009 son soutien financier à hauteur de 10 000 €. Il est proposé d'autoriser la perception de cette subvention ainsi que la signature du contrat d'aide en ce sens.

● L'article L5215-26 du CGTC dispose qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres... ». Le Château des Ducs de Bretagne contribue par son rayonnement et son activité au développement de l'agglomération nantaise. Nantes Métropole a validé le versement à la Ville d'un fonds de concours pour le fonctionnement de cet équipement culturel à hauteur de 1 027 000 € au titre de 2010. Il est proposé d'autoriser la perception de ce fonds de concours de Nantes Métropole au titre de l'exercice 2010.

- Il vous est proposé d'approuver l'encaissement d'une recette de 2 000 € au titre des conventions d'occupation signées entre la Ville et les familles des gens du voyage sédentarisées sur les terrains familiaux de la Prairie de Mauves, pour l'année 2010. Ces conventions sont conclues à compter du 8 septembre 2009 jusqu'au 7 septembre 2010 et sont tacitement reconductibles à défaut d'être dénoncées par l'une des parties.

- L'association « Tourisme et loisirs » fédère des comités d'entreprises et est liée à la Ville par une convention annuelle qui permet à ses adhérents de bénéficier du tarif réduit pour l'entrée dans les différents établissements culturels municipaux (musées). Il est proposé un avenant à la convention permettant une reconduction tacite sauf dénonciation.

- Crèches et multi accueils associatifs – Soutien de la Ville - Subventions – Conventions

La Ville accompagne les projets des crèches associatives favorisant leur pérennité économique. Quelques crèches conduisent des démarches de regroupement leur permettant d'atteindre une taille critique. Ce processus de rapprochement a conduit au 1^{er} janvier 2010 à la création de deux nouvelles associations gestionnaires de crèches associatives : l'association « Les petits bouts » est issue du rapprochement de deux crèches associatives existantes « Les petits pieds » et « Minibou » ; « Jour 2 crèches » est née du regroupement de deux crèches associatives « Pinocchio » et « Le cheval à bascule ». Depuis le 1^{er} janvier, l'association « Les petits bouts » gère deux crèches associatives : le « site Diane » (anciennement « Minibou ») et le « site Lafont » (anciennement « Petits pieds »). De la même manière, depuis le début de l'année, l'association « Jour 2 crèches » assure la gestion de deux crèches associatives : « Jours 2 crèches Zola » (anciennement « Pinocchio ») et « Jours 2 Mellinet » (anciennement « Le Cheval à bascule »). La Ville souhaite poursuivre sa politique de soutien aux crèches associatives en concluant une convention de fonctionnement avec chacune des crèches associatives gérées par ces deux nouvelles associations. Il vous est par conséquent proposé d'approuver les conventions jointes en annexe.

IV – REMISES GRACIEUSES ET ANNULATIONS DE TITRES

- Nous vous proposons de bien vouloir vous prononcer sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile suivantes (à imputer au chapitre 67, fonction 112) :

Commission de Recours Gracieux du 12 janvier 2010

1) Remises gracieuses totales :

Prénom et Nom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser
Mme Martine BRETENET	Depann'5000	96,10 €	96,10 €
Mlle Françoise LETEXIER	Depann'5000	100,70 €	100,70 €
		196,80 €	196,80 €

2) Remises gracieuses partielles :

Prénom et Nom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser
Mme Nathalie LECOMMANDEUR	Depann'5000	100,70 €	90,63 €
M. Christophe GERMAINE	Depann'5000	100,70 €	90,63 €
		201,40 €	181,26 €

- Il convient de procéder à la réduction du titre de recette n°500364/2009 émis à l'encontre de Mme RATIER-GUERIN Véronique, pour un montant de 100 €, représentant la moitié du coût de la location de la salle Madeleine/Champ de Mars utilisée le 5 septembre 2009, en raison du mauvais état des lieux.

- Compte tenu de la situation précaire de M. PODEMSKI Antoine, il est proposé d'annuler le titre de recettes n°1791/09 émis à son encontre, d'un montant de 60 €, concernant la mise en fourrière de son animal en mai 2009.
- Il convient de procéder à la réduction du titre n° 1024/2006 facture n° 2518, pour un montant de 479,00 € concernant la mise à disposition de l'auditorium du conservatoire à l'association Concerts éducatifs des écoles publiques nantaises en mars 2006, eu égard aux difficultés financières de l'association.

Le Conseil délibère et, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve les décisions du jury des CLAP des 16 décembre 2009 et 13 janvier 2010 et autorise le versement des aides correspondantes sous forme de bourses pour 4 900 € et de subventions pour 1 900 €, soit un total de 6 800 €,
2. autorise le versement d'une subvention de 135 000 € au titre de l'année 2010 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes pour les actions de promotion du centre ville et approuve les termes de la convention jointe à cet effet,
3. fixe à hauteur de 297 200 € la subvention à l'association « Festival des 3 Continents » au titre de l'année 2010 et autorise la signature de l'avenant à la convention avec l'association joint à cet effet,
4. approuve la subvention au COS de 2 929 € ainsi que la convention jointe définissant les conditions financières dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que le COS entend poursuivre en direction des agents de la Ville détachés auprès de la structure délégataire du site du Château des Ducs de Bretagne,
5. autorise le versement d'une bourse de 5 500 € au bénéfice de M. Jean-Marie Prudhon pour son projet de partenariat avec le Japon sur la thématique du manga et de la bande dessinée, en lien avec le développement du programme « Jeune ambassadeur » avec la ville de Niigata,
6. autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Documentaire Tripode pour la réalisation d'un film sur l'histoire de la lutte des salariés du Tripode Beaulieu à Nantes pour la reconnaissance de leur exposition à l'amiante,
7. adopte les tarifs d'occupation du domaine public applicables au 1^{er} février 2010 tels que précisés ci-dessus,
8. autorise la vente à la Bibliothèque municipale, au Musée Jules Verne ainsi que dans le cadre des manifestations organisées par la Ville ou auxquelles elle participe, des produits (livres, affiches, etc.) mentionnés ci-dessus et approuve les tarifs desdits produits,
9. approuve la tarification telle que définie ci-dessus de la prochaine exposition temporaire sur la Chine, intitulée « La Soie et le Canon », qui se déroulera du 26 juin au 7 novembre prochain au musée d'histoire de ville du Château des Ducs de Bretagne,
10. approuve l'avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle signée avec l'ACCOORD pour la réalisation d'activités sociales, culturelles et éducatives, permettant de prendre en compte le changement d'exercice comptable de l'association s'étalant désormais du 1^{er} septembre au 31 août,
11. autorise la signature de l'avenant à la convention de service public du crématorium avec la société OGF pour tenir compte de l'ajustement de la formule de révision des tarifs suite aux changements d'indices de référence,
12. autorise la perception d'une subvention de 10 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique (CAFLA) au titre de l'accompagnement de l'organisme à l'étude menée par le cabinet CATALYS relative aux actions en matière d'accueil de la petite enfance susceptibles de lever les freins à l'emploi et autorise la signature du contrat d'aide en ce sens,
13. autorise la perception d'un fonds de concours de Nantes Métropole pour le fonctionnement du château des Ducs de Bretagne à hauteur de 1 027 000 € au titre de l'exercice 2010,

14. approuve par avenant la reconduction tacite de la convention passée avec l'association « Tourisme et loisirs » pour l'accès aux équipements culturels municipaux à tarifs réduits des adhérents de l'association,
15. approuve l'encaissement d'une recette de 2000 € pour l'année 2010 au titre des conventions passées avec les familles des gens du voyage sédentarisées sur les terrains familiaux de la Prairie de Mauves,
16. autorise la signature des conventions de soutien aux deux nouvelles associations gérant des crèches associatives « Les petits bouts » et « Jour 2 crèches »,
17. décide de se prononcer favorablement sur les diverses remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile présentées,
18. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes physiques ou des associations citées ci-dessus,
19. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010

Jean-Marc AYRAULT